

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil de la Mairie à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Serge PRATO ; Catherine ALBANO ; Maurice LAUGIER ; Michele BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Patrick MANTRAND ; Maxime CAZETTES ; Anabel ONCINA ; Pierre-Louis VIVICORSI ;

Excusés : Valérie NOZAMBRINO (ayant donné pouvoir à Maxime CAZETTES) ; Frédéric CLUET (ayant donné pouvoir à Maurice LAUGIER) ; Lucas GUIBERT ; Jacques AUDIBERT ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN

Secrétaire désigné(e) : Marion COZZI
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Convocation adressée le 25 février 2026

2026-02-02 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025

Exposé

Les membres du Comité Directeur ont pris connaissance des résultats du Compte Financier Unique 2025 qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 669.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	41 857.00 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	88 526.49 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	88 526.49 €
B.DEFICIT AU 31/12/2025	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Décision

Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, le comité directeur décide à l'unanimité:

- DE VALIDER la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2026, en ajoutant l'excédent reporté de la section de fonctionnement comme suit :

- ✓ Inscrire en report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 88 526.49 €.
- ✓ Inscrire en report au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 7 336.24€.

Présidente
Magali SURLE GRIEUD



Secrétaire de séance

Marion COZZI



VERDON TOURISME

contact@verdontourisme.com

www.verdontourisme.com